



vices cachés, faux de documents

Par **morgane653**, le **07/06/2010** à **01:22**

Bonjour,

J'ai acqui un appartement il y a un mois et plusieurs problèmes sont apparus:

- en enlevant à l'extérieur le lierre qui grippait sur le mur de la façade, celui-ci cachait une importante fissure, nous avons alors enlevé la toile de verre dans le cagibi, et cela a révélé un trou important qui donne sur l'extérieur.

- chauffe eau: le jour où nous avons signé au notaire, le soir même, les plombs ont sautés, le chauffe eau était mort mais il ne nous était pas possible de nous en rendre compte, le chauffe eau ne s'allumant qu'à minuit.

- en enlevant dans le cagibi la toile de verre, nous avons constaté que les murs sont noirs de moisissures. Impossible de le savoir la toile recouvrant tout l'appartement.

- l'ancienne propriétaire a signé un document où elle déclarait qu'il n'y avait pas eu de dégâts des eaux dans l'appartement, or le syndic nous a informé qu'il y en avait eu 3.

- le syndic nous réclame plus de 200€ d'impayés de 2009 que l'ancienne propriétaire n'a pas payés alors que chez le notaire, le cleric qui la représentait a dit que toutes les charges de copropriété avaient été payées.

Que puis-je faire???

Par **Cabinet SAYAGH**, le **07/06/2010** à **15:21**

Tout dépend si vous voulez faire annuler la vente, ou simplement être indemnisé.

Je pense qu'il conviendrait de prendre contact avec votre Avocat, sachant qu'un procès me semble inévitable